

COMITE D'ÉTABLISSEMENT M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 26 MARS 2009 COMPTE-RENDU

☐ Communications du Président

- Le Président rappelle les démarches de certification en cours, obligatoires pour tous les établissements. Pour la version 2010, il y aura des orientations supplémentaires.
- Les tutelles n'ont toujours pas versé les budgets 2009, ce qui est problématique pour l'ensemble des établissements. Cela ne concerne pas que la MGEN, mais tous les établissements de santé privés et publics. Il va être difficile de présenter les EPRD.

☐ Communications du Secrétaire

- Le Secrétaire réitère notre demande pour une présentation des EPRD de tous les établissements, lors d'une prochaine séance.
- Concernant la Capte et l'hôpital de jour du centre de Chateaubriand, quel est le résultat de l'enquête et l'avis du CHSCT ? Nous demandons que ce point soit à l'ordre du jour d'un prochain Comité d'Établissement.
- Où en est-on du dossier de Maisons-Laffitte, compte tenu du désengagement de l'état ? Plusieurs dossiers sont en attente de financement, notamment Évian. Le Trésorier, dans la présentation du budget en Comité Central d'Entreprise, a précisé que rien ne se ferait, aucun chantier ne pourrait commencer tant que l'argent n'était pas versé.

J-M. Fessler explique que le dossier Maisons-Laffitte n'a pas été retenu dans le cadre « Hôpital 2012 ». Le département n'a plus de crédits en raison de trois grosses opérations à Versailles, Roissy et St Germain. Il faut donc reconfigurer le programme. La MGEN est à nouveau victime de la légende selon laquelle elle est très riche et pourrait financer elle-même ses établissements. Les pouvoirs publics devraient savoir comment fonctionnent aujourd'hui les mutuelles puisque depuis 2004, c'est le gouvernement qui a imposé les normes européennes, et « l'étalement » entre les différentes entités juridiques au sein de l'UES-MGEN. Il est aujourd'hui plus que jamais essentiel de rester vigilant sur les niveaux d'activité avec la montée en charge de la T2A (tarification à l'activité). Concernant Évian, des discussions importantes sont en cours. Les instances locales comme le Président de la MGEN lui-même sont intervenus.

Quoi qu'il en soit, la MGEN est dans une politique de restructuration de ses établissements, elle ne va pas reculer maintenant. En fonction des financements obtenus, il faudra adapter les projets.

☐ Adoption du procès-verbal du 26 février 2009

Le PV est adopté à l'unanimité.

☐ Projet de réorganisation de l'encadrement des services de soins du Centre de SSR de Sainte-Feyre. Information consultation.

La réorganisation de l'encadrement des services soignants est à l'ordre du jour dans le cadre de la mise en œuvre du projet médical. Suite au départ du cadre infirmier et afin de positionner les encadrants infirmiers au plus proche « du terrain », le poste de cadre coordinateur est supprimé et trois des responsables infirmiers deviennent cadres par promotion. Cette réorganisation permet la mise en place d'une astreinte indispensable aujourd'hui.

Pour la CFDT, cette mesure est intégrée dans le cadre de la GPEC. Il est dommage que ce dossier ne soit présenté que maintenant, alors que la mesure est effective localement. Néanmoins, nous notons que cela donne satisfaction sur le fonctionnement. L'astreinte est également plus efficace gérée uniquement par des soignants. Il est toujours à regretter le problème de la gestion des plannings alors qu'il existe aujourd'hui des logiciels spécifiques. Il est suggéré

aux équipes de Ste Feyre de se rapprocher de celles de Trois-Épis qui ont mis au point en interne un logiciel qui donne entière satisfaction et s'avère une aide précieuse pour la gestion des plannings.

À la réflexion de N. Nomdedeu, qui estime que le bénéfice financier pour les responsables infirmiers passant cadres est infime puisqu'ils avaient l'indemnité de carrière, nous suggérons que cette mesure si peu coûteuse (sic !) soit étendue à l'ensemble des établissements !...

VOTE **Pour 10 (unanimité)**

□ Information consultation sur le projet de protocole d'accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire 2008-2009

Mesures concernant les salariés de MGEN Action Sanitaire et Sociale :

- Reprise d'ancienneté professionnelle à 100% à effet du 1^{er} janvier 2009.
- Garantie d'un salaire minimum conventionnel ne pouvant être inférieur au SMIC à effet du 1^{er} janvier 2009.
- Prise en charge des frais de transport : 50% des transports en commun.
- Engagement de négociation sur :
 - ⇒ Prime décentralisée,
 - ⇒ Élections professionnelles, droit syndical,
 - ⇒ Mesures à l'égard des séniors,
 - ⇒ Santé au travail,
 - ⇒ Égalité professionnelle homme femme.

La CFDT relève qu'IL N'Y A RIEN dans ce protocole !

La garantie d'un salaire minimum est déjà effective par la loi, puisqu'un salaire ne peut pas être inférieur au SMIC, un complément étant versé lorsque c'est le cas. Par conséquent, la MGEN n'innove rien. La demande de la CFDT portait sur la revalorisation des plus bas indices et le fait qu'aucun indice ne donne un salaire de base inférieur au SMIC comme cela s'avère avec l'indice 291.

Nous soulignons le côté mesquin de la prime de transport. Une disposition existait déjà pour l'Île-de-France. Cette nouvelle mesure ne fait que la remplacer. Pour les autres régions, la mesure ne porte que sur les transports en commun, alors que nous savons bien que les établissements sont rarement desservis par ce mode de transport, et de plus, les horaires des salariés ne permettent pas non plus de les utiliser. C'est de la discrimination !! De plus la possibilité ouverte par la loi d'intervenir sur les transports non collectifs à hauteur de 200 € par an et par salarié, exonérée de taxes, serait un minimum. L'intervention employeur, qui refuse même ce geste symbolique, se bornerait dans ce cas à 30 centimes par trajet ! Comme à son habitude, la MGEN se contente d'appliquer la loi quand elle y est contrainte, et C'EST TOUT !

Enfin, concernant les engagements de négociation, tous les points prévus sont des obligations légales. L'employeur est décidément très novateur !...

Par ailleurs, nous demandons des précisions sur l'information qui circule (donnée aux directeurs) quant à la prime décentralisée. Il serait question d'une participation au-delà des 5% conventionnels pour une prime au mérite. D'une part, il nous semble bien cavalier de la part de l'employeur d'en informer ses directeurs alors que les Organisations Syndicales ne le sont pas et que rien n'est encore en négociation. D'autre part, la MGEN a refusé l'année passée d'octroyer la prime de 200 € aux salariés de notre secteur, elle refuse les 200 € de participation sur les frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel, mais elle trouverait le financement pour une prime au mérite !!! Rappelons quand même que, dans le cadre de la crise économique et de restriction budgétaire, dans un contexte où les plus gros efforts sont demandés aux salariés pour ne pas mettre en péril la pérennité des établissements, l'employeur est prêt à prélever une part du budget des établissements afin d'instaurer enfin sa prime au mérite !.... C'est tout simplement scandaleux.

Le seul point positif de l'accord était sur la reprise d'ancienneté à 100% pour tous. L'employeur nous menace de ne pas l'appliquer si nous ne signons pas. Il fait du chantage, ... et un bien mauvais calcul. En effet, cette mesure serait un « plus » pour l'embauche de salariés dans des catégories où les difficultés de recrutement sont pérennes. Cette reprise totale d'ancienneté a déjà été accordée ponctuellement. Il nous semble bien difficile de ne pas la généraliser, sauf à instaurer dans l'entreprise une discrimination entre les salariés, ce qui pourrait se terminer devant les tribunaux.

En conséquence, et malgré les menaces de l'employeur qui tente de monter les salariés les uns contre les autres, nous ne sommes pas favorables à cet accord. Le résultat de la négociation sanitaire et sociale ne nous propose que quelques miettes. Il est temps que l'employeur prenne la pleine mesure de l'ampleur de la colère et du mécontentement des salariés. Les récentes manifestations l'ont montré. Nous pouvons aller plus loin. Nous ne pouvons plus nous contenter de quelques mesurette, qui ne sont que cautères sur une jambe de bois !...

VOTE **Pour** **Abstention** **Contre 10 (unanimité)**

Prochain C.E. le jeudi 30 avril 2009